



Comment savoir si une adoption simple a été révoquée?

Par **marionduval**, le **06/06/2018** à **15:24**

Bonjour,

Peut-on savoir s'il y a eu une demande de révocation voire une révocation d'une adoption simple par l'adoptant, et ce, à l'insu de la personne adoptée?

Car cette dernière n'a plus contact depuis de nombreuses années avec l'adoptant suite à une brouille familiale.

En fait, malgré la tentative de l'adoptée pour renouer le contact, l'adoptant l'a refusée.

Merci d'avance de votre réponse.

Par **amajuris**, le **06/06/2018** à **16:59**

Bonjour,

l'adoption simple doit être mentionnée sur l'acte de naissance de l'adopté.

salutations

Par **marionduval**, le **08/06/2018** à **00:07**

@ Merci à Amatjuris pour votre commentaire.

Le pb c'est qu'il s'agit d'une adoption simple d'une personne de nationalité étrangère

conservée.

En tant que tel, son acte de naissance ne doit pas être enregistré au service central à Nantes n'est-ce pas?

Une question: est-ce qu'une information quelconque relative à cette adoption simple figure sur l'état civil de l'adoptant français?